



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2016

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
6	11	9	2 décembre 2016

N° 16/39

Objet : approbation du schéma directeur de l'assainissement

L'an deux mil seize, le 16 décembre, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI.

Présents : Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Coralie MANCINI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI

Absents ou excusés : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Olivier BURESI

Pouvoirs : Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Iliana PERETTI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Martin VALENTINI a donné pouvoir à Madame Martine CHIARELLI

Secrétaire : Madame Coralie MANCINI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a déjà entrepris des actions en matière des infrastructures d'assainissement avec le raccordement au réseau collectif de Serra di Ferro village et des hameaux de Favalella et Pietra-Rossa ainsi que la création d'une station d'épuration.

Ces travaux nécessitent d'être poursuivis.

Le bureau d'études Entech a été mandaté pour cette mission. Cela a permis de faire un état des lieux, d'analyser les dysfonctionnements, et de définir les besoins en matière d'assainissement de la commune.

Le schéma directeur propose le raccordement des hameaux de Stiliccione et Tassinca et le déplacement du réseau de Porto-Pollo qui se situe actuellement sur le linéaire côtier.

Il précise par ailleurs l'échéancier des travaux en les classant par priorité.

Le Maire propose d'approuver le schéma directeur d'assainissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le schéma directeur d'assainissement.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

Le Maire
A. GIORGI

